

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 27 août 2015 portant nomination de membres des conseils départementaux de la Charente et des Deux-Sèvres auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Poitou-Charentes

NOR : AFSS1530658A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 portant nomination des membres des conseils départementaux de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Poitou-Charentes,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommées membres du conseil départemental de Charente auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Poitou-Charentes :

Sur désignation de la CFTC

Mme PAIN (Martine), en qualité de conseillère titulaire, en remplacement de M. TAIBI (Kaddour).

Mme PIAUD CUISINIER (Christine), en qualité de conseillère suppléante, en remplacement Mme PAIN (Martine).

Est nommée membre du conseil départemental des Deux-Sèvres auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Poitou-Charentes :

Sur désignation de l'UPA

Mme FOURNIER (Françoise), en qualité de conseillère titulaire, représentante des employeurs.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 27 août 2015.

Pour les ministres et par délégation :
Pour le directeur de la sécurité sociale :

*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information,*

L. GALLET